

The logo for the Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). It consists of the letters "CVMO" in a white, sans-serif font, centered within a dark blue square.

CVMO

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO



Énoncé des priorités

POUR L'EXERCICE 2008-09

La *Loi sur les valeurs mobilières* nécessite que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) publie dans son Bulletin et fournisse au ministre au plus tard le 30 juin de chaque année un énoncé du président présentant les priorités proposées de la Commission pour l'exercice courant. La CVMO maintient son engagement à fournir ses services de réglementation de manière pratique et à travailler en étroite collaboration avec ses collègues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et les participants au marché afin de garantir que le système de réglementation demeure pertinent dans un marché en évolution.

> Notre vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières efficace et responsable, qui favorise une culture d'intégrité et de conformité et qui s'assure que les investisseurs font confiance aux marchés financiers.

> Notre mandat

Le mandat de la CVMO est fixé par la loi :

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, et favoriser l'équité et l'efficacité des marchés financiers afin qu'ils inspirent confiance.

> Nos objectifs

L'énoncé des priorités est un document qui doit être publié annuellement en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Afin de réaliser son mandat, la Commission a identifié en 2007 quatre objectifs stratégiques qu'elle vise à atteindre sur la période de cinq ans prenant fin en 2012.

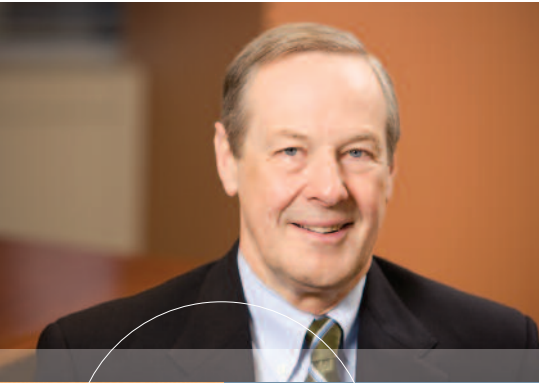
L'énoncé des priorités de cette année décrit les objectifs stratégiques de la Commission, ainsi que des initiatives précises pour l'exercice 2008–09 qui appuieront chaque objectif :

Identifier les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais;

Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns;

Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants;

Favoriser et promouvoir une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.



« En répondant aux exigences et aux défis posés par la réglementation de marchés financiers dynamiques, nous sommes au service des investisseurs qui font travailler leur capital dans la province d'Ontario. »

David Wilson PRÉSIDENT DE LA CVMO

La vision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) consiste à être un organisme de réglementation des valeurs mobilières efficace et réactif, qui favorise une culture d'intégrité et de conformité chez les participants au marché et qui s'assure que les investisseurs font confiance aux marchés financiers.

Notre vision reflète les valeurs et les aspirations de la CVMO. Elle exprime clairement ce que nous souhaitons réaliser au nom des participants au marché, qui comprennent les émetteurs, les intermédiaires et les investisseurs.

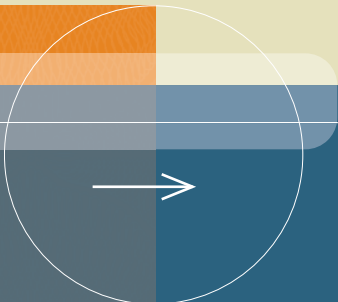
L'énoncé des priorités pour 2008–09 établit les quatre objectifs stratégiques de la CVMO. Ces objectifs reflètent tant la vision de la CVMO que son mandat prescrit par la loi. Des actions particulières sont identifiées afin de soutenir chacun des quatre objectifs : réagir aux enjeux importants, fournir des programmes efficaces de conformité et d'application de la loi, se faire le champion de la protection des investisseurs et appuyer l'efficacité et la responsabilisation des entreprises. Au cours des quatre prochaines années, nos efforts seront principalement axés sur la réalisation de ces objectifs.

Notre énoncé des priorités vise à décrire comment la CVMO prévoit de réaliser ses objectifs stratégiques au cours de l'exercice 2008–09. En répondant aux exigences et aux défis posés par la réglementation de marchés financiers dynamiques, nous sommes au service des investisseurs qui font travailler leur capital dans la province d'Ontario.

Avec mes salutations distinguées,

David Wilson
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Défis clés



La CVMO est confrontée à de multiples défis dans la réalisation de son mandat, lequel consiste à protéger les investisseurs tout en favorisant l'équité et l'efficacité des marchés financiers.

Voici quelques-uns de ces défis : travailler dans le cadre d'une structure peu commode et fragmentée composée d'organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières ainsi que d'autres organismes de réglementation du secteur des services financiers; établir des priorités claires et mesurables en matière d'application de la loi; augmenter le niveau de participation chez les investisseurs afin que ceux-ci comprennent les risques auxquels ils sont exposés; comprendre les répercussions à long terme sur les marchés au fur et à mesure de leur évolution; encourager des normes de conduite élevées chez les inscrits; favoriser l'attention envers les programmes de conformité chez les participants. Ces défis perdurent et nécessitent notre concentration inlassable afin de garantir que nos marchés demeurent dignes de confiance.

Des marchés financiers au bon fonctionnement, qui inspirent un haut degré de confiance chez les investisseurs et les participants au marché, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, apportent une contribution importante au rendement économique de l'Ontario. Les marchés financiers constituent une part essentielle du moteur de la croissance économique de l'Ontario, et nous sommes convaincus que la réforme de la réglementation confèrera des avantages aux investisseurs, au monde des affaires et à l'ensemble de la province. Nous reconnaissons la nécessité d'intensifier la coopération avec nos homologues du domaine de la réglementation dans les secteurs des banques, des pensions et de l'assurance, afin de garantir une vision intégrée des répercussions sur les marchés et de la protection des investisseurs. En outre, la CVMO continuera de coopérer avec d'autres organismes de réglementation au niveau provincial, territorial et international dans le but de favoriser un cadre réglementaire harmonisé et moderne, quoi qu'à plus long terme, nous appuyons les efforts faits pour passer à une structure de réglementation des valeurs mobilières unie et plus efficace.

Nous continuons de faire des efforts concertés visant à améliorer l'application de la loi en matière d'inconduite sur les marchés au Canada, en agissant conformément à des recommandations apportées par de nombreuses études, en améliorant la coopération entre les juridictions et en cherchant à obtenir des modifications au Code criminel ainsi que de nouveaux pouvoirs en matière d'enquête, entre autres. Cependant, les processus d'application des lois sur la fraude en matière de valeurs mobilières sont fréquemment perçus comme étant inadéquats. Plus que jamais, nous reconnaissons le défi consistant à établir des priorités claires en matière d'application de la loi et les moyens d'évaluer notre performance comparativement à des objectifs mesurables, afin d'apporter la preuve que notre système est efficace et que les investisseurs peuvent se fier à l'intégrité de nos marchés.

Encourager la participation des investisseurs

Les investisseurs comptent de plus en plus sur les marchés financiers pour leurs épargnes en vue de la retraite. Avec la compétitivité de plus en plus importante de nos marchés et l'évolution du nombre et de la complexité des produits de placement, le rôle que nous jouons en vue de favoriser la confiance envers l'équité et l'efficacité des marchés financiers ne cesse de grandir. Un certain nombre d'investisseurs et de participants au marché s'appliquent activement à comprendre les risques et les rendements potentiellement disponibles sur les marchés; d'autres le font moins. Notre défi est d'augmenter le niveau de participation chez les investisseurs et les participants au marché afin que les risques soient bien compris et que les décisions de placement soient prises de manière avisée, ce qui contribue à augmenter la confiance envers les marchés.

En relation avec le défi consistant à encourager la participation des investisseurs face à des types de produits de plus en plus nombreux et complexes, on trouve le défi consistant à garantir une divulgation adéquate et pertinente des informations par les émetteurs, ainsi qu'une supervision des différents canaux de distribution utilisés.

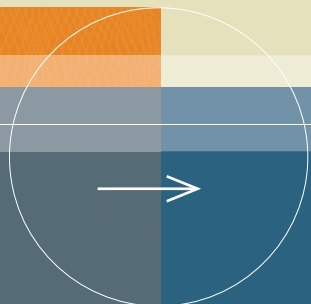
Le marché en pleine évolution

Un des défis auxquels nous sommes confrontés est une meilleure compréhension de l'évolution du marché et l'adoption d'approches de la réglementation qui composent avec les répercussions négatives des changements. Par exemple, la transmission imparfaite d'informations, les conséquences imprévues et les pratiques contraires à la concurrence sont des éléments qui peuvent apparaître avec l'évolution des marchés. Ces répercussions potentiellement négatives doivent être abordées sans pour autant perturber indûment l'efficacité du marché en lui imposant une réglementation ou des coûts de conformité excessifs. Nous souhaitons protéger les droits et les intérêts des investisseurs, tout en permettant aux participants au marché de prendre des risques raisonnables et de se montrer des concurrents efficaces, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. L'innovation en matière de technologie et de produits continue de donner l'élan à la concurrence sur les marchés des valeurs mobilières du Canada et de l'Ontario. En général, une concurrence accrue est chose souhaitable, car elle donne lieu à une plus grande efficacité des marchés et une augmentation des choix à la disposition des investisseurs et des autres participants au marché. Cependant, même si cela n'est que temporaire, la concurrence peut également créer des déséquilibres des marchés, au fur et à mesure que les répercussions et les effets potentiels des changements deviennent appréciés à leur juste valeur.

Les tensions potentielles découlant des conditions difficiles vécues récemment sur les marchés peuvent détourner vers d'autres activités commerciales l'attention que les participants au marché devraient accorder à leurs obligations de conformité. Nous devons encourager les participants au marché à se montrer vigilants dans leurs activités en matière de conformité. Une concentration moindre sur les activités essentielles de conformité pourrait entraîner un affaiblissement de la protection des investisseurs et un accroissement de la non-conformité et même du nombre de délits financiers.

La gouvernance et la responsabilisation demeurent des priorités de la CVMO. Nous devons garantir que la CVMO se comporte comme une entreprise efficace, responsable et souple, assurant des services aux investisseurs, aux émetteurs de valeurs mobilières, aux intermédiaires et aux autres participants au marché. Nous continuerons de maintenir d'excellents contrôles internes et de favoriser un état d'esprit positif chez les employés.

Identifier les questions importantes et y répondre dans les meilleurs délais.



Notre objectif est de composer avec les préoccupations d'aujourd'hui tout en anticipant les défis de demain. Nous souhaitons devenir un chef de file stratégique lors de l'exécution de notre mandat vis-à-vis du marché et des investisseurs ontariens.

À cette fin, nous prévoyons :

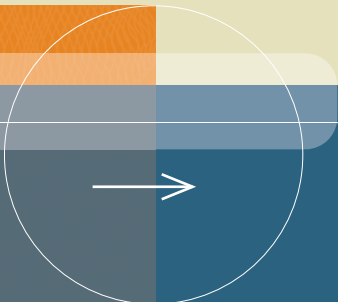
- De consulter les investisseurs, les émetteurs, les intermédiaires, et les autres participants et professionnels dans le secteur, et de collaborer avec ceux-ci;
- D'identifier les tendances et les enjeux émergents, et de mettre au point des solutions dans un cadre basé sur le risque;
- De collaborer avec le gouvernement de l'Ontario, les autres organismes de réglementation des valeurs mobilières et les participants au marché afin de renforcer le système de réglementation des valeurs mobilières du Canada. Nous appuierons les efforts entrepris pour parvenir à un organisme de réglementation des valeurs mobilières commun. Nous continuerons également d'harmoniser, de simplifier et de moderniser les lois sur les valeurs mobilières et de réduire le fardeau réglementaire imposé aux participants au marché;
- De continuer à examiner d'autres approches de la réglementation des valeurs mobilières qui offrent une approche équilibrée de la réglementation et qui adoptent les meilleures pratiques en matière de réglementation exercées par des juridictions internationales et d'autres juridictions canadiennes afin de soutenir les marchés et les investisseurs de l'Ontario. Nous œuvrerons afin d'améliorer la compétitivité mondiale de nos marchés financiers et de favoriser les relations de coopération entre les organismes de réglementation des valeurs mobilières;
- D'utiliser la gamme complète des outils à notre disposition pour réaliser notre mandat et d'assigner des priorités à chacune de nos tâches conformément à nos objectifs stratégiques;
- De garantir que nos priorités sont transmises de manière opportune et efficace.

En particulier, voici ce que nous avons l'intention de faire :

- Nous prévoyons d'œuvrer à renforcer le régime d'inscription grâce à l'harmonisation, la simplification et la modernisation des obligations d'inscription actuelles, y compris :

- i) examiner les commentaires concernant le règlement 31-103 *sur les obligations d'inscription* et les règlements appropriés, y répondre et se préparer à mettre en œuvre le nouveau régime d'inscription;
 - ii) élaborer des politiques d'interface à l'appui d'un passeport pour l'inscription;
 - iii) appuyer le ministre des Finances lors de l'achèvement des amendements à la loi qui appuieraient le nouveau régime d'inscription s'ils étaient acceptés;
- Nous améliorerons la responsabilisation et l'intégrité des rapports financiers, et nous mettrons en œuvre le règlement 52-109 révisé *sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, afin de donner une plus grande transparence aux contrôles internes sur les rapports financiers par les émetteurs assujettis autres que les émetteurs du TSX Venture;
 - Nous améliorerons la divulgation de la rémunération des cadres supérieurs en modifiant le règlement 51-102 *sur les obligations d'information continue*;
 - Nous aborderons les développements changeants du marché en proposant des modifications aux règlements sur les autres systèmes de négociation (règlement 21-101 *sur le fonctionnement des marchés* et règlement 23-101 *sur les règles de négociation*);
 - Nous achèverons une évaluation des répercussions sur la politique et les activités de l'adoption des Normes internationales d'information financière (NIIF) comme base des rapports financiers par les émetteurs assujettis et nous prendrons les mesures nécessaires pour permettre une transition efficace, y compris la proposition de changements nécessaires à nos règles, nos politiques et nos avis;
 - Nous publierons les dernières modifications au règlement 81-106 *sur les obligations d'information continue des fonds d'investissement* afin de fournir des conseils sur les principes de la juste valeur;
 - Nous jouerons un rôle de premier plan auprès des ACVM afin d'examiner les enjeux liés au papier commercial adossé à des actifs ainsi qu'au crédit qui sont du ressort des organismes de réglementation des valeurs mobilières, et de mettre au point une réponse à ces enjeux. La participation de la CVMO au groupe de travail de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) sur les agences de notation et au groupe de travail de l'OICV sur les prêts hypothécaires à risque vient compléter le travail accompli par les ACVM et offre de nouvelles perspectives à cet égard;
 - Nous participerons activement en tant qu'observateur au comité qui sera nommé pour réviser la *Loi sur les valeurs mobilières*;
 - Nous collaborerons avec les juridictions de l'ACVM et la Securities and Exchange Commission des États-Unis afin de mettre au point un cadre proposé en vue de discussions sur une reconnaissance mutuelle qui exempterait les bourses canadiennes, et peut-être également les courtiers, de s'inscrire aux États-Unis s'ils se conformaient aux obligations canadiennes de réglementation des valeurs mobilières;
 - Nous appuierons les efforts faits par le gouvernement en vue de moderniser la *Loi sur la vente à terme sur marchandises*;
 - Nous présiderons le groupe de travail de l'OICV sur la gouvernance d'entreprises qui examine la protection des actionnaires minoritaires des émetteurs inscrits. Ce groupe de travail mène une enquête auprès des membres de l'OICV afin de compiler des informations sur les règles et les pratiques d'autres juridictions. Un rapport à ce sujet sera publié en 2008-09;
 - Nous achèverons un examen de la réglementation des fonds d'investissement non conventionnels et nous commencerons à élaborer une proposition de cadre pour la réglementation de tous les fonds d'investissement; en particulier, nous prévoyons de commencer à codifier les dérogations fréquemment accordées en vertu du règlement 81-102 *sur les fonds communs de placement*;
 - Nous garantirons que les priorités de la CVMO sont communiquées de manière opportune et efficace par tous les moyens de communication, y compris les discours des cadres supérieurs, les publications, les communiqués de presse, le contenu du site Web et les documents à l'intention des investisseurs;
 - Nous continuerons de réévaluer l'efficacité du règlement 54-101 *sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti* et nous proposerons les modifications pertinentes à ce règlement.

Exécuter des programmes de conformité et d'application de la loi équitables, énergiques et opportuns.



La conformité et l'application de la loi opportunes et pertinentes sont des éléments essentiels pour favoriser la confiance envers les marchés financiers et pour prévenir les préjudices aux investisseurs.

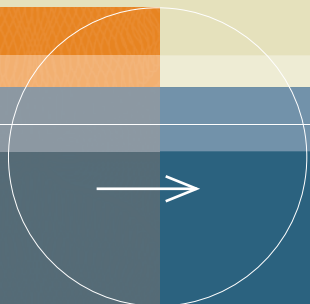
À cette fin, nous prévoyons :

- D'augmenter notre concentration sur les examens de la conformité des participants au marché afin d'identifier et de prévenir les infractions aux lois sur les valeurs mobilières de l'Ontario et de garantir une coordination efficace entre toutes les directions de la CVMO lorsque arrive le moment d'aborder la conduite inconvenante sur les marchés;
- D'identifier les lacunes dans le cadre réglementaire et de coopérer avec d'autres organismes de réglementation et d'autres organismes afin de trouver des solutions pratiques;
- D'améliorer l'efficacité de nos travaux d'application de la loi en réduisant les délais nécessaires pour mener des enquêtes et faire avancer les poursuites;
- De fournir un leadership et de l'aide dans le but d'améliorer la collaboration entre les organismes de réglementation et les organismes d'application du droit pénal au Canada et à l'étranger;
- De favoriser la coopération entre les juridictions dans le but d'améliorer la coordination des efforts relatifs aux enquêtes, de l'application de la loi et des outils juridiques pour l'application de la loi;
- D'augmenter notre transparence en communiquant de façon efficace et opportune concernant les procédures d'application de la loi, la où applicable.

En particulier, voici ce que nous avons l'intention de faire :

- Nous continuerons de favoriser et d'exprimer clairement un énoncé cohérent des priorités en matière d'application de la loi et de conformité;
- Nous travaillerons afin de mieux identifier les activités qui posent les risques les plus importants pour nos investisseurs et leur confiance envers les marchés financiers, et nous concentrerons nos ressources en matière d'application de la loi dans ces domaines;
- Nous continuerons d'augmenter l'utilisation d'examen de la conformité des participants au marché coordonnés entre les Directions;
- Nous concentrerons nos efforts en matière de conformité sur les nouveaux participants au marché et sur ceux qui présentent des risques plus élevés;
- Nous continuerons d'améliorer notre approche de la surveillance de la conformité basée sur le risque afin d'en augmenter l'efficacité et l'efficacité;
- Nous continuerons d'améliorer l'intégration de nos processus d'enquête et de poursuite;
- Nous évaluerons toutes les enquêtes sur l'application de la loi dès le début et régulièrement par la suite afin de déterminer si l'intérêt public nécessite que nous cherchions à obtenir des recours temporaires (tels que des interdictions d'opérations temporaires ou des ordonnances de blocage, etc.);
- Nous continuerons d'augmenter le nombre de poursuites entamées dans les quatre mois qui suivent la date de recommandation d'entreprendre des poursuites lorsqu'il n'y a aucune discussion en vue d'un règlement, et d'augmenter le nombre global de poursuites entamées;
- Nous agrandirons notre unité multidisciplinaire spécialisée qui se consacre aux enquêtes sur des transactions frauduleuses de valeurs mobilières telles que des distributions illégales et des transactions de valeurs mobilières par du personnel non enregistré, afin d'améliorer l'efficacité de la protection offerte aux investisseurs contre les fraudes et les escroqueries grâce à l'augmentation du nombre d'enquêtes et d'interventions anticipées. Nous accorderons une priorité aux distributions illégales et autres escroqueries qui visent particulièrement les personnes âgées;
- Nous continuerons de travailler avec l'OICV et d'autres organismes internationaux afin d'améliorer la coopération internationale en matière d'application de la loi;
- Nous mettrons au point une nouvelle approche des enquêtes sur les délits d'initiés, y compris des outils qui nous permettent de cibler des initiés « récidivistes » qui ont organisé leurs affaires afin d'avoir recours abusivement à des informations matérielles non divulguées;
- Nous mettrons en œuvre d'autres améliorations au traitement et au stockage électroniques de preuves documentaires afin de permettre aux enquêteurs et aux avocats d'y avoir accès de façon plus efficace, et de procurer une meilleure divulgation des documents en créant une unité de contrôle des documents dédiée au traitement et au stockage de preuves documentaires électroniques;
- Nous collaborerons avec le comité d'application de la loi des ACVM afin de communiquer les initiatives en matière d'application de la loi et de conformité grâce à la refonte du rapport sur l'application de la loi des ACVM.

Se faire le champion de la protection des investisseurs, en particulier des épargnants.



Les intérêts et les besoins des investisseurs, et particulièrement des épargnants, continueront d'être reflétés dans toutes les activités de la CVMO. En plus de nos activités d'application de la loi, l'éducation et la sensibilisation des investisseurs, ainsi que l'accès opportun à des renseignements exacts, constituent des éléments importants de la protection des investisseurs.

À cette fin, nous prévoyons :

- De continuer à refléter les intérêts des investisseurs dans toutes nos activités;
- De continuer à appuyer les initiatives de formation des investisseurs;
- De continuer à appuyer et à mettre au point des initiatives en langage clair visant à mieux communiquer auprès des investisseurs;
- De collaborer avec les organismes d'autoréglementation afin d'améliorer l'accès des investisseurs à des modes de traitement et de redressement des plaintes opportuns et abordables. Cela comprend l'amélioration de la sensibilisation des investisseurs aux mécanismes existants de résolution des plaintes et de restitution, tels que ceux qui sont offerts par l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), ainsi qu'un meilleur accès à ces mécanismes;
- De collaborer avec les organismes d'autoréglementation, d'être à la tête d'initiatives qui reconnaissent l'importance d'un conseiller pour l'épargnant ou d'appuyer de telles initiatives, et de renforcer et d'améliorer la relation entre le conseiller et l'épargnant;
- De transmettre notre engagement envers la protection des investisseurs et l'importance de cet engagement;
- D'augmenter et d'améliorer les programmes de rayonnement visant les investisseurs;
- D'augmenter l'implication d'autres groupes de notre secteur d'activité, tels que les organismes d'autoréglementation, grâce à leur participation et à l'échange d'informations.

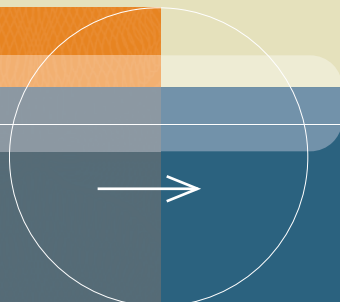
En particulier, voici ce que nous avons l'intention de faire :

- Nous collaborerons avec le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier afin de publier un cadre final pour la divulgation au point de vente qui nécessiterait une divulgation en langage clair, simple et concis des frais reliés aux produits et à la vente, à l'intention des investisseurs dans des fonds communs de placement et des fonds distincts;
- Nous continuerons de collaborer avec le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier afin d'améliorer l'efficacité du Réseau de conciliation du secteur financier dans le but de mieux régler les plaintes des clients;
- Nous surveillerons les enjeux liés à la conformité ayant trait au nouveau prospectus détaillé des fonds d'investissement 41-101 *sur les obligations générales relatives aux prospectus*, nous ajusterons les procédures d'examen des prospectus et nous compilerons les enjeux pour apporter des modifications possibles sur un an;
- Nous mettrons au point des propositions visant à moderniser la réglementation des valeurs mobilières des régimes de bourses d'études;
- Nous établirons un comité permanent avec les organismes d'autoréglementation et l'OSBI afin de discuter des travaux sur les initiatives à l'intention des investisseurs, d'assurer leur coordination et de faire participer les épargnants au processus de réglementation;
- Nous travaillerons avec le comité d'éducation des investisseurs des ACVM afin de produire des brochures, des documents Web et d'autres informations cohérentes, exactes et opportunes destinées aux investisseurs;
- Nous maximiserons l'utilisation de voies de communication, y compris l'Internet et les partenariats avec des organismes communautaires, afin d'atteindre de façon efficace des groupes d'investisseurs ciblés de l'Ontario;
- Nous mettrons en œuvre une section dédiée d'Aide aux investisseurs au sein de notre InfoCentre afin de continuer d'augmenter notre sensibilité aux besoins des épargnants;
- Nous continuerons d'explorer les occasions de permettre aux investisseurs de recevoir, de comparer et d'analyser des données financières par l'intermédiaire de l'eXtensible Business Reporting Language (XBRL).

Une ferme application de la loi est essentielle pour la dissuasion des comportements inappropriés sur les marchés. Nous menons des enquêtes sur les éventuelles infractions aux lois sur les valeurs mobilières de l'Ontario et nous pouvons imposer des sanctions aux individus et aux entreprises. Celles-ci comprennent des réprimandes, des amendes, des suspensions et des interdictions d'opérer dans le secteur des valeurs mobilières.

Tiré de la brochure de la CVMO intitulée
« Protéger l'intégrité des marchés des valeurs mobilières de l'Ontario »

Favoriser et promouvoir une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.



Ce sont nos employés qui constituent la force de la CVMO. Nous emploierons à meilleur escient toutes nos ressources, y compris les personnes, la technologie, les études et les finances, afin d'exécuter l'ensemble de nos activités de manière opportune et efficace.

Nous nous attendons à ce que les commissaires et les employés de la CVMO maintiennent les normes les plus élevées en matière de comportement et d'intégrité personnelle, et que toutes leurs transactions avec nos intervenants se déroulent de manière ouverte et équitable. Nous continuerons de faire progresser inlassablement notre compétence et notre efficacité commerciales.

À cette fin, nous prévoyons :

- De surveiller et d'améliorer constamment l'efficacité et l'efficience de nos activités;
- De nous montrer souples et sensibles en tant qu'entreprise, et de traiter tous nos intervenants avec respect et équité;
- D'identifier les compétences nécessaires, de nous assurer d'attirer, de conserver et de motiver les employés qui possèdent les compétences voulues, et de continuer à améliorer nos plans de succession;
- De miser de façon efficace sur la technologie de l'information afin de soutenir nos activités et d'optimiser notre interface électronique avec nos intervenants;
- De nous procurer les ressources les plus pertinentes et de justifier leur acquisition grâce à des analyses de coûts-bénéfices et d'outils semblables;
- D'augmenter les capacités de la CVMO en matière de gestion des connaissances et d'analyse du risque;
- D'ajouter aux ressources internes de la CVMO des ressources externes lorsque le besoin s'en fait sentir;
- D'identifier les situations où il est approprié de se fier davantage à d'autres juridictions ou d'autres organismes.

En particulier, voici ce que nous avons l'intention de faire :

- Nous mettrons au point et nous adopterons une politique mise à jour en matière de conflits d'intérêts (code de conduite) qui renforcera de façon appropriée les normes d'éthique, d'intégrité et de responsabilisation de la Commission conformément à la nouvelle *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* :
 - i) Nous soumettrons cette politique au commissaire des conflits d'intérêt en vue d'obtenir son approbation;
 - ii) Nous mettrons en œuvre des politiques et des procédures pour la surveillance du code de conduite, des transactions par les employés et de la gestion des plaintes et des enjeux soulevés par les employés;
- Nous mettrons en œuvre des initiatives internes améliorées de gestion des connaissances dans l'ensemble de la CVMO qui nous permettront de réagir à des enjeux et de prendre des décisions cohérentes reflétant les technologies et les pratiques actuelles;
- Nous améliorerons l'efficacité de nos services et de nos activités grâce à l'augmentation et à l'amélioration des options de libre-service offertes par l'entremise de notre site Web et du téléphone;
- Nous continuerons d'améliorer l'efficacité des activités de notre InfoCentre en simplifiant le processus de traitement des demandes et des plaintes et en offrant une aide spécialisée aux personnes qui communiquent avec la CVMO;
- Nous achèverons la refonte du site Web de la CVMO afin de mieux répondre aux besoins de nos intervenants et d'apporter une contribution positive à l'efficacité, la sensibilité, la transparence et la responsabilisation.

Confiance et respect constituent les pierres angulaires de la relation entre la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, en tant qu'organisme de réglementation des marchés financiers de l'Ontario, et les investisseurs, les participants au marché, les autres organismes de réglementation, le gouvernement et le grand public. Nous prenons l'engagement de maintenir les normes les plus élevées de comportement éthique dans toutes nos activités.

Tiré du nouveau code de conduite de la CVMO,
qui devrait entrer en vigueur le 20 août 2008



L'énoncé des priorités de la CVMO pour l'exercice 2008–09 est disponible à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Budget 2009 comparé aux chiffres réels pour 2008

(milliers de dollars)	2009 budget	2008 réel	Changement sur douze mois	
Recettes	79 064 \$	78 238 \$	826 \$	1,1 %
Dépenses	86 172 \$	73 621 \$	12 551 \$	17,0 %
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(7 108) \$	4 617 \$	(11 725) \$	
Dépenses d'immobilisations corporelles	5 669 \$	917 \$	4 752 \$	

L'exercice qui commence constitue la dernière année de notre cycle de trois ans d'établissement des droits, qui a commencé le 1^{er} avril 2006. Le budget 2008–09 prévoit un déficit de 7,1 millions de dollars. Cela est conforme à notre plan de réduction des fonds excédentaires accumulés et de retour de l'excédent aux participants au marché, qui paieront ainsi des droits moins élevés qu'ils ne l'auraient fait autrement. La CVMO tient toujours à ce que les droits versés par les émetteurs et les inscrits reflètent les coûts prévus pour les régler. En 2008, les recettes de la CVMO se sont montées à 78,2 millions de dollars. En 2009, la CVMO prévoit que les recettes issues des droits de participation de la part des émetteurs demeureront du même ordre et que les recettes issues des droits de participation de la part des inscrits augmenteront de 3 %. Comme en 2008, ces augmentations seraient le résultat de la croissance du marché plutôt que d'une hausse des droits. Les droits seront maintenus aux niveaux fixés le 1^{er} avril 2006. On estime à 3,4 % la hausse qu'accusera le total des droits d'activité, et à 2,5 % la baisse des droits hors délais. On prévoit une baisse du revenu de placement de 19,1 % ou 651 000 \$ en raison de soldes d'encaisse moins élevés. La CVMO prévoit de mettre en œuvre un barème des droits révisé le 1^{er} avril 2009.

Le budget des dépenses pour 2008–09 s'élève à 86,2 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 12,6 millions de dollars, soit 17 %, sur les résultats réels pour 2007–08. On prévoit que le coût des salaires et des avantages sociaux atteindra 62,1 millions de dollars, en hausse de 11,7 %, et représentera 51,7 % de l'augmentation totale du budget. Il s'agit du seul domaine qui dépasse 10 % des dépenses. L'augmentation des salaires et des avantages sociaux reflète en grande partie l'élan des décisions prises antérieurement en matière de dotation. Les défis liés au recrutement ont causé des délais importants dans l'embauche des nouveaux employés approuvée en 2007–08. L'intégralité du coût de ces postes se fera ressentir en 2008–09. Cette hausse tient à la décision qui a été prise d'accroître le personnel de 1,7 %, qui passera ainsi de 467 à 475 employés. La majorité du nouveau personnel travaille à la Direction de l'application de la loi. Les autres charges, tels que des charges locatives de 6,5 millions de dollars et des coûts de formation de 1,2 million de dollars, sont liées au nombre d'employés. Le coût des services professionnels devrait augmenter de 3,7 millions de dollars, soit 82,2 %, par rapport aux chiffres réels du dernier exercice. Les augmentations proposées représentent principalement des exigences de consultation uniques associées à la structure de la technologie de l'information (qui découle du plan stratégique de la CVMO pour les technologies de l'information et qui augmentera l'efficacité de son fonctionnement), la refonte du site Web de la CVMO, l'achèvement du sondage auprès des intervenants de la CVMO et le financement du comité d'examen sur quatre ans.

Les augmentations clés uniques du budget des immobilisations comprennent 3,2 millions de dollars pour les améliorations locatives et 2,4 millions de dollars pour l'infrastructure de la technologie de l'information. Les améliorations locatives comprennent les coûts de rénovation de certaines parties des bureaux existants pour tenir compte des déménagements et d'autres besoins d'exploitation générés par la réorganisation des activités. Une croissance importante des activités liées aux audiences a généré un besoin d'augmentation du nombre de salles d'audience et d'espace de travail supplémentaire pour les commissaires. Les initiatives clés entraînant l'augmentation des dépenses d'infrastructure de la technologie de l'information sont les suivantes : l'amélioration et l'augmentation de l'espace de stockage afin de faciliter les processus actuels et futurs de gestion des documents, un système de gestion des documents pour l'ensemble de la CVMO et un plan de continuité des activités; la refonte et la gestion du contenu du site Web de la CVMO, et la gestion de l'information et des données, la sécurité des informations, l'accès et l'identification.

Coordonnées

L'InfoCentre de la CVMO répond aux personnes qui le contactent par courriel ou par téléphone, et procède à l'étude initiale des plaintes écrites contre les participants au marché. L'InfoCentre est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. Ses coordonnées sont les suivantes :

- > **Téléphone : 416-593-8314 (région de Toronto)**
1-877-785-1555 (sans frais)
- > **Télécopieur : 416-593-8122**
- > **Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca**
- > **Courrier : Commission des valeurs mobilières de l'Ontario**
20, rue Queen ouest, bureau 1903
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Vous pouvez présenter une plainte au moyen du formulaire en ligne que vous trouverez dans la rubrique « Renseignements pour les consommateurs » à l'adresse

- > **www.osc.gov.on.ca**

Pour envoyer des indications concernant d'éventuelles violations du droit ontarien des valeurs mobilières, veuillez faire usage du formulaire trouvé sur :

- > **www.osc.gov.on.ca/Tips/tips_form.jsp**



En tant qu'organisme de réglementation avec responsabilité de surveillance sur les marchés financiers en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) régit et fait appliquer la *Loi provinciale sur les valeurs mobilières* et la *Loi provinciale sur la vente à terme sur marchandises*, en plus de gérer certaines dispositions de la *Loi provinciale sur les sociétés par actions*. La CVMO est une société d'État qui s'autofinance et qui doit rendre compte à l'Assemblée législative de l'Ontario par l'entremise du ministre des Finances.

CVMO

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO



www.osc.gov.on.ca

ÉNONCÉ DES PRIORITÉS POUR L'EXERCICE 2008-09

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

20, rue Queen ouest, bureau 1903

Toronto (Ontario)

M5H 3S8

Téléphone : 416-593-8314

Sans frais : 1-877-785-1555